

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2010

Membres présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints.
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, MM.DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX,
GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Membre absent ayant donné pouvoir : Mr BRETON pouvoir à Mr LASNE.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Voirie

1- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle vient de recevoir les plans de l'abri bus de la Boissière, réalisés par Mr Jérôme DIEUTRE, ainsi le dossier sera envoyé dans les prochains jours au Bureau des Transports du Conseil Général pour avis.

2- Madame le Maire rappelle au Conseil les différents courriers échangés entre le Département et la Commune relatifs au déplacement de l'abribus du Centre et à son financement. Un dernier courrier signé de Monsieur le Président du Conseil Général l'informe de la prise en charge par le Département des frais de déplacement de l'abri bus (coût =4544€ hors dalle) qui sera effectué par l'entreprise attributaire du marché. Madame le Maire expose au Conseil le nouvel emplacement proposé par la Direction des Transports du Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord sur l'emplacement proposé.

3- Changement de numérotation des maisons du « Chemin Vert »

Vu la réalisation des constructions nouvelles au « Chemin Vert »,

Considérant que la numérotation actuelle n'était plus adaptée,

Madame le Maire informe le Conseil que la commission voirie a étudié le 1 octobre 2010 une nouvelle numérotation des habitations.

Ainsi, la commission a retenu le système métrique. Les plaques ont été commandées, dans l'attente de leur réception, un courrier sera adressé aux habitants pour les informer du changement de numéro et les inviter à venir retirer les plaques en mairie.

- Chemins ruraux

Madame le Maire rappelle au Conseil que le BATESAT, dans le cadre de la programmation 2010 des travaux d'entretien de la voirie, avait chiffré la réparation des chemins communaux du Glacis et Bellevue pour un montant estimé à 16 800€

Depuis, Madame le Maire informe le Conseil de son entrevue avec un riverain, celui-ci se plaint du mauvais état du chemin menant à son habitation.

Madame le Maire expose au Conseil une proposition de la société VIAFRANCE pour du fraisât (grattage de route) sur environ 80 ml au Glacis et 220 ml à Bellevue pour un montant s'élevant à 6000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- donne son accord sur le principe
- décide l'inscription des travaux au budget primitif 2011.

II - Syndicat intercommunal d'énergie : 27^{ème} d'éclairage public

Dans le cadre de ces travaux, madame le maire évoque la pose de mâts « rue du stade » pour un montant estimé à 8 700€H.T. avec une participation communale de 6 180€ Ces travaux s'étendraient de la RD928 jusqu'à la grille du terrain de football. Madame le maire propose l'inscription de ces travaux au budget primitif 2011.

Considérant qu'il y a lieu de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (pour : 14, 1 abstention) :

- donne son accord pour la fourniture et pose de 4 mâts « rue du stade ».
- décide l'inscription des travaux au budget primitif 2011.

III – Orientations budgétaires 2011

Madame le Maire énumère l'ensemble des travaux à prévoir au budget 2011 :

- Travaux du SIER dans le cadre de la 27^{ème} tranche d'éclairage public
- Travaux de voirie comprenant les chemins du Glacis et Bellevue
- demande de thermostats sur les radiateurs des classes à l'école primaire
- Réfection et marquage au sol du passage piétons devant l'école élémentaire
- Numérotation des habitations du hameau de la Boissière

Suite à la visite d'un bureau de contrôle sur les équipements sportifs et installations électriques, il y a lieu de tenir compte des avis et conclusions émises dans le rapport.

Madame le Maire informe le Conseil

- qu'elle a reçu les représentants du Tennis club de Saint-Saëns qui envisagent d'utiliser les terrains de tennis de St-Saëns, Rosay et St-Martin et ainsi permettre une rénovation des équipements. Le Conseil ayant pris connaissance du projet, estime que le sujet est à suivre.
- Des travaux à prévoir à l'arrêt de bus de Bosc-Tillot
- que le service technique de la Communauté de Communes a terminé les travaux de débroussaillage du chemin du Beau Soleil à la Boissière et qu'il y a nécessité de sécuriser les abords de la buse installée à proximité du chemin.

Madame Dieutre demande l'inscription des travaux de rebouchage des nids de poule.

IV- Compte- rendu des commissions :

Affaires scolaires :

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 26 octobre dernier afin de préparer le Noël des écoles.

Madame le Maire informe le Conseil :

- qu'un contrat de prestation magie et clown a été signé pour un montant de 500 € Le spectacle étant prévu le vendredi 17 décembre à 20 h à la Salle des fêtes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour financer le spectacle pour le prix de 500€

- que le catalogue de jouets a été établi par Mme Hinfray, Mr Carretier et elle-même
- que les délégués des parents d'élèves ont été sollicités pour décorer la salle.
- que les conseils d'école maternelle et élémentaire se sont tenus les 22 octobre et 12 novembre.
- qu'une formation au premiers secours est programmée les mercredis 8 et 15 décembre 2010, 3 agents sont intéressés. (Date restant à confirmer).

Madame DIEUTRE annonce la date du téléthon, organisé par l'école, fixée au 3 décembre.

Affaires sociales :

Les colis de Noël seront d'une valeur de 23€ La distribution des colis est programmée semaine 50. Monsieur CARRETIER précise que la commission a opté cette année pour un bon d'achat à la place d'un colis pour les employés communaux. Le conseil municipal entérine les décisions de la commission.

Communication :

Mr Dussaux informe l'assemblée que l'objet de la réunion portait sur l'élaboration du journal communal « les nouvelles » n°5.

Mr Dussaux énumère les différents sujets qui comprendront ce tirage :

- notamment l'historique des hameaux et origine de Saint-Martin-Osmonville
- présentation avec des plans du projet d'assainissement de Bréquigny et La Boissière
- rappel des différents syndicats avec leurs compétences dont fait partie la commune
- un article sur la collecte des déchets

Madame le Maire souhaite que cette édition sorte entre Noël et Jour de l'An ou au plus tard début janvier afin que l'invitation à la cérémonie des vœux, prévue le 15/1/2010, puisse y figurer. Mr Dussaux informe le Conseil que le site internet de la commune est au stade de maquette. Monsieur DUSSAUX précise que le site pourrait être prêt pour le 15 décembre 2010.

Madame le Maire se félicite de l'avancement du site internet.

V- Location salle des fêtes : absence de lave-vaisselle

Madame le Maire rappelle au Conseil que le lave-vaisselle de la salle des fêtes est tombé en panne. Pendant cette période, la salle était réservée pour une cérémonie, les locataires n'ont donc pas eu de lave vaisselle. Les locataires ont adressé un courrier au maire sollicitant un geste pour le désagrément provoqué par l'absence de lave vaisselle.

Madame le Maire propose au conseil un dédommagement et rappelle les tarifs appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (pour : 12, 2 abstentions) décide :

- de réduire de 61 € la location de la salle des fêtes.

VI- Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Bosc-Bérenger, Critot et Cottévrard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation de la délivrance par l'Etat de permis de construire en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Bosc-Bérenger, Critot et Cottévrard. Lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet est donnée. Le dossier et un registre d'enquête sont à disposition du public à la mairie. Cette enquête se déroulera du lundi 15 novembre 2010 au samedi 18 décembre 2010. Madame le maire précise qu'il s'agit d'un projet de 5 éoliennes 2MW. Consultation des plans par les membres du conseil municipal.

Madame le maire demande si le conseil souhaite formuler un avis. Aucune observation n'est formulée.

VII- Projet de parc éolien sur le territoire de Saint-Martin-Osmonville et Montérolier

Madame le Maire précise qu'elle a voulu revenir sur ce point suite à la demande de Mr Dussaux, d'une part, d'annuler la délibération du Conseil prise le 21 septembre 2010, et d'autre part, d'étudier les méthodes à mettre en place pour informer la population.

Madame le Maire rappelle le vote à faible majorité mais actée 8 pour, 6 contre, 1 abstention et interroge Mr Lasne, suite à différents échos au sujet du pouvoir et de sa validité, objets du litige, que celui-ci lui avait conféré. Monsieur Lasne n'émet pas d'observation, ne remet pas en cause le pouvoir, mais indique que le côté financier lui semblait satisfaisant alors qu'il est contre l'implantation d'éoliennes.

Monsieur DUSSAUX ajoute qu'il n'a jamais contesté la validité juridique de la procuration.

Madame le maire précise que lors du conseil du 21 septembre 2010, elle a bien demandé aux élus s'il souhaitait rencontrer une 3^e fois le développeur éolien ou pas et rappelé qu'il était nécessaire de se positionner sur le sujet car nous ne pouvons pas nous permettre de les faire déplacer et travailler si le conseil municipal est défavorable à l'implantation d'éoliennes. Elle rappelle qu'elle n'a jamais été opposée à informer la population mais le conseil municipal doit se positionner, si l'avis est défavorable, le dossier est classé, l'information n'a pas lieu d'être.

Suite au débat animé, Madame le Maire, demande au Conseil s'il juge nécessaire revenir ou pas sur le vote du 21 septembre 2010.

Madame le Maire pose à l'assemblée, les questions suivantes : Est-il nécessaire, oui ou non, de revenir sur la délibération du 21 septembre 2010 ?

9 voix s'expriment pour la remise en cause de la délibération du Conseil Municipal, 4 voix contre la remise en cause, et 2 abstentions.

Etes-vous d'accord pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal de Saint-Martin-Osmonville ?

Pour : 6, Contre : 4, et 5 abstentions.

Par 6 voix, Le Conseil Municipal est favorable au projet de parc éolien sur le territoire de la commune, même si la décision finale revient à Monsieur le Préfet.

X- Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil que sur les 5 créneaux horaires affectés à Ludisport, celui du jeudi soir et 1 heure le mercredi matin ont été enlevés, faute de participants.

Mr Carretier suggère la possibilité de donner le nom de Mr Tony Broquet au terrain de football communal. Mr Lasne, Président du club, demande l'inscription du sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Madame le Maire leur demande d'en informer, au préalable, la famille pour avis.

Mme Auvray informe de la pose du panneau d'affichage aux vestiaires du foot.

Mr Genty fait un compte-rendu succinct de la dernière réunion syndicale du SIBVV.

Mme Dieutre évoque des problèmes d'éclairage public à la Prée et à la Boissière, Madame le Maire lui répond que pour la Boissière, s'il s'agit de celui de l'arrêt de car, la Direction des routes avait déjà été informée.

La séance est levée à 23H50.

Carole HAIMONET
Maire